

## Mesures diverses

### RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DES ÉCOLES

#### 1. Besoins éducatifs particuliers

En plus des informations mentionnées dans le document *Carte scolaire* :

Projet d'ouverture d'une Ulis école dans la ville de Colmar.

Projet d'ouverture d'une Ulis école dans la ville de Mulhouse.

Projet d'ouverture d'un poste pour l'accueil d'élèves polyhandicapés, implanté dans un IME et rattaché à l'école élémentaire *Xavier Gerber* de Rouffach (0681692V)

Régularisation rentrée 2022 : le poste *Référent A.S.H* implanté au collège de l'III à Illfurth (0681932F) est implanté au collège *Pierre Pflimlin* de Brunstatt-Didenheim.

#### 2. Remplacement

Ouverture de 7,5 postes ZIL : 0,5 poste par circonscription.

#### 3. Pilotage – encadrement

##### **Décharges de direction à titre exceptionnel non maintenues**

###### *Circonscription d'Ingersheim*

École primaire intercommunale du RPI Bennwihr/Mittelwihr/Zellenberg/Riquewihr (0680774X – 10 classes) : la décharge complète de direction au lieu de 0,50 à titre exceptionnel au titre de la multiplicité du nombre de sites dans ce RPI n'est pas maintenue.

###### *Circonscription de Thann*

École élémentaire *Steinby* de Thann (0680309S - 6 classes) : la décharge de de direction de 0,09 à titre exceptionnel pour le PIAL n'est pas maintenue (fermeture de l'école).

##### **Maintien décharges de direction à titre exceptionnel :**

###### *Circonscription d'Altkirch*

École primaire intercommunale du RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach (0680462H) : 0,50 de décharge de direction au lieu de 0,33 (8 classes – Projet d'élargissement de RPI dispersés entre le RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller Wolschwiller (0681406J - 5 classes) et le RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach (3 classes) et projet de fusion des écoles avec l'école primaire intercommunale du RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller à titre exceptionnel pour la construction du RPC et afin de poser les bases d'un travail collaboratif et créer les conditions d'un fonctionnement optimisé entre les 4 structures qui composent cet ensemble ainsi qu'avec les mairies.

###### *Circonscription de Guebwiller*

École maternelle *Charles Kienzl* de Guebwiller (0680667F - 8 classes) : 0,58 de décharge de direction au lieu de 0,33 à titre exceptionnel pour la gestion de 2 sites et pour la préparation d'un déménagement sur le site *Le Louvre* à l'horizon.

###### *Circonscription d'Ingersheim*

École élémentaire *André Aalberg* de Sainte-Marie-aux-Mines (0681410N - 6,5 classes) : 0,5 de décharge de direction au lieu de 0,33 à titre exceptionnel au vu de la complexité de gestion et du public accueilli et au titre du CLA.

#### *Circonscription de Mulhouse 3*

École maternelle *Porte du Miroir* de Mulhouse 3 (0681460T – 8 classes) : 0,5 de décharge de direction au lieu de 0,33 à titre exceptionnel pour la difficulté scolaire.

École maternelle *Christian Zuber* de Mulhouse 3 (0681028Y – 11 classes) : décharge de direction complète au lieu de 0,50 à titre exceptionnel pour la difficulté scolaire.

École primaire *Illberg* de Mulhouse 3 (0682073J - 7 classes) : décharge de direction complète à titre exceptionnel en raison des missions de maître formateur du directeur au lieu de 0,66 (0,33 de décharge de droit + 0,33 de décharge de maître formateur).

#### 4. Personnels en situations diverses

##### **Contrats locaux d'accompagnement :**

Des moyens spécifiques, hors dotation ordinaire et qui devraient être à hauteur de 5 ETP (Equivalent Temps Plein), permettront, dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement, de soutenir les écoles ne relevant pas de l'éducation prioritaire, mais présentant des spécificités nécessitant un accompagnement renforcé.